

Lille, le 04 septembre 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
d'Éducation musicale et de chant choral

A

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Éducation musicale dans les lycées,
collèges et EREA

S/C de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements

Préambule commun à toutes les disciplines

Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale

Marie GANDIN
Laurent RAYMOND
IA-IPR d'Éducation musicale
Et de chant choral

Téléphone
03 20 15 65 18
Secrétariat :
03 20 15 65 55
Fax
03 20 15 65 14
Mél
marie.gandin
@ac-lille.fr
laurent.raymond
@ac-lille.fr

Hôtel académique
144 rue de Bavay
BP 669 59033 LILLE Cedex

Chères et chers Collègues,

Après une année scolaire 2019-2020 inédite marquée par la crise sans précédent de la Covid-19 nous tenons, en cet instant de rentrée scolaire qui se fait, elle aussi, dans un contexte particulier, à nous adresser à vous collégialement.

Nous souhaitons tout d'abord saluer l'implication qui a été la vôtre au cours des derniers mois. En effet, nous mesurons l'inventivité dont vous avez su faire preuve face à des situations parfois complexes lors des temps de confinement et de déconfinement progressif au travers de pratiques pédagogiques souvent innovantes et de vos efforts constants pour maintenir des liens éducatifs et pédagogiques avec vos élèves.

Vous vous êtes attachés à ce que ces liens ne soient pas distendus, que ce soit à l'occasion de la mise en place de la continuité pédagogique, lors du retour progressif en classe dès le mois de mai et au cours des vacances scolaires, notamment par le dispositif « Vacances apprenantes ». Nous vous remercions très chaleureusement de votre implication constante et de votre action auprès de tous les élèves. L'École peut s'enorgueillir de l'action de ses enseignants.

Votre engagement au service de la réussite de vos élèves a été notable durant cette session si particulière des examens. Nous tenons également à vous en féliciter.

Nous voulons saluer et réserver le meilleur accueil à tous les enseignants qui rejoignent l'académie de Lille et nous souhaitons tout particulièrement féliciter les professeurs stagiaires issus de différents concours (Capes, Agrégation). Nous remercions les professeurs qui ont accepté d'assurer cette année leur tutorat.

En dépit de toutes les incertitudes qui subsistent quant à l'évolution de la situation sanitaire dans la période qui s'annonce, nous souhaitons que le chemin retrouvé de l'École soit pour vous et vos élèves celui de la réussite et de l'épanouissement.

Nous tenons enfin plus particulièrement à attirer votre attention sur quelques textes de référence aujourd'hui incontournables à l'entame de cette rentrée :

- **Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires :**
<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>
- **Modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021** sont disponibles dans le Bo spécial n° 6 du 31 juillet 2020, consultable à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/au-bo-special-du-31->

[juillet-2020-epreuves-evaluations-et-contrôle-continu-du-baccalaureat-305400](#)

- Arrêté du 28 août 2020 **fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation** de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042284691&categorieLien=id>

A toutes et à tous, nous vous souhaitons une rentrée sereine et optimiste.

Le collège des IA-IPR

LETTRE DE RENTREE 2020 des IA-IPR Education musicale et chant choral

L'éducation musicale au collège, la musique au lycée et le chant choral à l'heure de cette rentrée 2020 – Une rentrée inédite

Depuis la mi-mars, l'inédit est devenu notre quotidien. La rentrée scolaire qui se fait sous le signe de l'épidémie de la Covid-19 ne fait pas exception à cette règle. Votre engagement individuel et collectif au service de vos élèves et de la discipline a été sans faille dans des circonstances qui bousculaient les temps forts pédagogiques et musicaux qui jalonnent habituellement une année scolaire. Soyez-en vivement remerciés.

Vous avez, au cours des derniers mois, réussi à trouver des alternatives originales et pertinentes pour que les projets engagés puissent vivre et se développer, et pour que la fréquentation de la discipline soit une réalité pour un grand nombre d'élèves. Nous tenons à féliciter les collègues qui ont été à l'initiative, dans ce paysage complexe et changeant, de projets éducatifs et musicaux à l'instar aujourd'hui de ceux qui sont proposés dans le cadre de la 4^{ème} édition de « La Rentrée en musique ». Le sens et la valeur de ces productions s'en trouvent en substance décuplés.

Nous tenons à souligner le travail remarquable de toute l'équipe impliquée dans les dispositifs de formation pour la conception de ressources à votre intention et pour le travail d'accompagnement mené durant cette période. Ces documents de diverses natures ont constitué un corpus utile pour vous aider à relever ce défi éducatif.

Inédit sera notre quotidien en cette rentrée. Cependant, malgré l'impact de la situation sanitaire sur vos gestes professionnels, il est important que la voix chantée, la vôtre et celle de vos élèves, retrouve une place au cœur de vos pratiques. Outre le protocole sanitaire, vous disposez désormais d'une fiche-repère téléchargeable dédiée à l'éducation musicale, aux pratiques vocales et au chant choral qui pose quelques jalons concernant les modalités de mise en œuvre des pratiques artistiques et pédagogiques dans le respect des contraintes sanitaires : <https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

Pour préciser et enrichir la déclinaison de ces repères, des informations complémentaires sont en cours de rédaction. Sans attendre la parution de ces documents, nous vous invitons à réfléchir aux déclinaisons opérationnelles de ces préconisations dans vos contextes d'enseignement :

- Le port du masque s'impose à tous comme l'édicte le protocole sanitaire en vigueur. L'éducation musicale au collège, la musique au lycée et l'enseignement facultatif ne sauraient déroger à une application stricte de ce protocole qui est aujourd'hui la règle générale. Dans cette mise en

œuvre, une attention spécifique devra être portée au ressenti découlant des contraintes liées au port constant du masque pour tous, élèves comme professeur.

- La disposition et l'aménagement de l'espace de la salle dédiée à la discipline doivent permettre de limiter la circulation des élèves et garantir au mieux le principe de distanciation. L'absence de tables dans une grande majorité des salles d'éducation musicale est en cela un atout.
- Dans l'attente des préconisations qui seront édictées au niveau national quant à la conduite des pratiques instrumentales, nous vous invitons à la plus grande prudence en ce qui concerne l'utilisation de l'instrumentarium se trouvant dans votre classe. Soyez particulièrement attentifs à la désinfection régulière des instruments ainsi qu'à celle des mains des instrumentistes avant et après ce temps de jeu. Toutes les pratiques nourrissant les quatre champs de compétences de nos programmes sont désormais abordables dans la mesure où elles respectent le protocole sanitaire.
- L'adaptation et l'alternance des temps d'activités de production et de perception apparaissent nécessaires. Formats et durées méritent d'être réévaluées afin de rendre confortable le port du masque.
- En début d'année, il paraît essentiel de prendre en compte le vécu des élèves au cours des mois précédents : fréquentations diverses de la discipline et de l'Ecole, développement inégal des compétences appellent votre vigilance. En vue de reconstruire le sens du collectif qui marque notre discipline, échanges, entraide, travaux collaboratifs demeurent des pistes à approfondir.
- L'enseignement facultatif de chant choral et les projets qui s'y adossent peuvent se déployer en respectant les préconisations énoncées précédemment. S'il convient de tout faire pour que cet enseignement voit son implantation consolidée, vous serez sans doute amenés à ajuster la densité de votre programmation aux contraintes fixées par la mise en œuvre du protocole sanitaire.

Des adaptations locales surviendront sans doute au cours de la période à venir notamment dans le cas de reprises plus actives du virus sur certains territoires ce qui entraînera des aménagements et des modalités de mise en œuvre spécifiques. Nous reviendrons vers vous, le cas échéant.

Parmi les priorités mentionnées dans la Circulaire de rentrée émanant du ministère de l'éducation nationale (<https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2020-au-bulletin-officiel-305132>), certaines sont plus particulièrement susceptibles de vous concerner :

- Afin de réduire les écarts qui pourraient s'être creusés entre les élèves, le dispositif *Devoirs Faits* va s'amplifier. Vous êtes encouragés à contribuer à son encadrement : aider les élèves à surmonter leurs difficultés, à comprendre des consignes, à prendre confiance en eux nourrira votre réflexion pédagogique et ouvrira des perspectives sur des liens existant entre l'éducation musicale et les autres disciplines.
- Par ailleurs, *l'inclusion scolaire* se renforce avec une présence accrue dans vos classes d'élèves accompagnés d'AESH. La réflexion ébauchée au cours de l'année dernière sur « Le développement des compétences orales en éducation musicale au service de l'Ecole inclusive » va se poursuivre avant que des formations et ressources spécifiques ne vous soient proposées.

Vous trouverez quelques informations sous la forme d'annexes qui abordent de manière complémentaire mais tout aussi essentielle différents points importants concernant l'éducation musicale au collège et la musique au lycée.

- ANNEXE 1 : Modalités d'accompagnement à la professionnalisation et formation des enseignants d'éducation musicale et de chant choral
- ANNEXE 2 : Bilan de l'enquête nationale 2019-2020 relative au développement de l'enseignement facultatif de chant choral
- ANNEXE 3 : Les ressources académiques en éducation musicale et chant choral
- ANNEXE 4 : La musique au lycée

Dans ce contexte particulier la communication professionnelle revêt une importance cruciale, nous attirons votre attention sur le fait que toutes les informations de notre part transitent par le biais de vos adresses académiques (*prénom.nom@ac-lille.fr*). Il nous semble impératif de vous rappeler que l'usage de cette adresse doit constituer la voie de transmission habituelle de vos messages professionnels. Il est donc essentiel que votre boîte soit activée et que, fréquemment, vous la consultiez.

Enfin, nous ne sommes pas en capacité de vous donner pour l'heure des informations sur le format et les dates des réunions de rentrée pour les différents bassins de l'académie. Un courrier vous parviendra et vous précisera dans les meilleurs délais leur organisation.

Conclusion

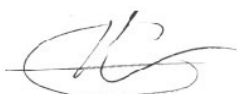
Même si des incertitudes demeurent quant à l'évolution de la crise sanitaire, retrouver le chemin de l'Ecole et une relation directe avec les élèves s'avère aujourd'hui essentiel. C'est l'essence même de notre discipline que de placer ces relations et ces échanges vivants au cœur des pratiques musicales et pédagogiques.

Sachez que ce qui a été construit, inventé, expérimenté sous des formes modestes ou plus ambitieuses tout au long de ces mois, viendra en temps voulu nourrir la culture de la discipline.

La musique dans ses différentes déclinaisons (chanter, jouer, écouter, réfléchir) émeut, touche, bouleverse, exprime l'indicible, elle élève individuellement et collectivement, elle rassemble. L'enseignement d'éducation musicale et celui du chant choral ont une place centrale dans un projet éducatif de plus large ampleur. Les liens que tissent auditeurs et spectateurs avec les artistes et les interprètes changent constamment. Les modalités d'écoute sont en constante évolution, nos enseignements sont en mouvement. Dans le temps présent notre mission d'accompagner et d'éclairer de futurs citoyens revêt une importance cruciale.

Soucieux de vous accompagner, nous vous assurons de notre engagement à vos côtés tout au long de l'année.

Marie GANDIN



Laurent RAYMOND



LETTRE DE RENTREE 2020 des IA-IPR Education musicale et chant choral - ANNEXES

ANNEXE 1 - Modalités d'accompagnement à la professionnalisation et formation des enseignants d'éducation musicale et de chant choral

Cette année scolaire sera aussi l'occasion pour certains d'entre vous d'une rencontre et d'un échange individualisé soit sous la forme d'un rendez-vous carrière soit sous la forme d'une visite d'accompagnement. Qu'ils soient évaluatifs ou non, ces moments privilégiés s'avèrent être des opportunités pour aborder vos gestes professionnels particuliers sur des problématiques didactiques et pédagogiques, pour partager nos remarques et nos conseils sur des sujets disciplinaires et transversaux, comme dessiner ensemble les perspectives d'évolution possibles. Rappelons que vous pouvez être à l'initiative de ces visites*.

L'offre de formation proposée au Plan Académique de Formation a pour visée de nourrir et construire, dans cette même dynamique, un parcours individuel et un exercice professionnel qui évoluent sans cesse.

La préparation au concours de l'agrégation interne sera proposée cette année dans un format mutualisé avec l'académie d'Amiens. Les réussites au concours pour la session 2020 sont le témoignage et l'illustration des vertus de ce travail conjoint permettant aux futurs candidats des conditions de préparation les meilleures.

** Voici la répartition des bassins entre les deux IA-IPR. Même si nous traitons ensemble tous les dossiers importants, et même s'il peut nous arriver d'intervenir dans n'importe quel bassin, il est préférable lorsque vous en avez besoin, de contacter celui dont vous dépendez :*

Laurent.raymond@ac-lille.fr 06 25 92 62 92	Marie.gandin@ac-lille.fr 06 19 35 90 28
Bassin 1 – Lille centre	Bassin 2 – Lille ouest
Bassin 3 – Lille est	Bassin 4 – Roubaix Tourcoing
Bassin 6 – Douaisis	Bassin 5 – Dunkerque Flandres
Bassin 7 – Valenciennois	Bassin 11 – Lens Henin Liévin
Bassin 8 - Sambre Avesnois	Bassin 12 – Béthune Bruay
Bassin 9 - Cambrésis	Bassin 13 – Audomarois Calais
Bassin 10 – Artois	Bassin 14 – Boulogne Montreuil

ANNEXE 2 : Bilan de l'enquête nationale 2019-2020 relative au développement de l'enseignement facultatif de chant choral

A la rentrée 2018 a été institué l'enseignement facultatif de chant choral visant à valoriser et à installer durablement dans le paysage des enseignements du collège les divers formats des chorales déjà existantes, mais aussi à installer une chorale dans tous les établissements. Il s'adresse à tous les élèves qui souhaitent y participer et permet d'enrichir et d'approfondir les compétences développées en éducation musicale.

Des enquêtes cherchant à mesurer les taux d'implantation et de rayonnement de ce nouvel enseignement ont eu lieu en 2018, 2019 et en 2020.

Le **taux de réponses** obtenues cette année a été nettement plus élevé que celui de l'an dernier :

91,48% (il était de 81,17% l'année dernière).

Nous remercions chaleureusement tous ceux d'entre vous qui ont répondu.

Cependant, cette augmentation invite à nuancer des impressions qui se fonderaient sur la seule lecture des chiffres. Ainsi, le taux de choristes par rapport au nombre d'élèves scolarisés ainsi que le taux de collèges avec EFCC sont en baisse cette année. Cela est assurément dû à un plus grand nombre de déclarations émanant d'établissements où il n'y a pas de chorale, ou bien d'établissements qui proposent une chorale ne réunissant pas encore les conditions favorables à un véritable enseignement facultatif de chant choral (accessibilité à tous les élèves qui le souhaitent, inscription dans les évaluations des élèves, atout pour le DNB, horaires dédiés)

Le déséquilibre des réponses entre l'enseignement public et l'enseignement privé invite lui aussi à un regard distancié

Le taux de choristes / nombre d'élèves scolarisés

	Académie de Lille	National
2019-2020	5,28%	6,48%
<i>Pour rappel 2018-2019</i>	6,20%	6,21%

Le taux de collèges avec EFCC

	Académie de Lille 87,75%		National 90,31%	
	Public	Privé	Public	Privé
2019-2020	89,20%	83,30%	91,71%	84,72%
<i>Pour rappel 2018-2019</i>	94,31%	90,12%	91,99%	85,26%

Voici, extraites de la synthèse de la dernière enquête, quelques données susceptibles de guider votre action à venir :

La **répartition par niveaux scolaires** révèle une légère augmentation (3,21%) par rapport à l'an dernier de la présence dans les chorales des élèves de 3^{ème}, expliquée par la prise en compte de l'EFCC dans l'évaluation du DNB.

La **mixité filles / garçons** témoigne toujours d'un important déséquilibre : 74,89% des choristes sont des filles.

L'organisation hebdomadaire de l'EFCC montre qu'il est placé, par ordre décroissant :

- Pendant la pause méridienne (79,89% des cas)
- Le soir après les cours (8,38% des cas)
- En cours de journée avec possibilité pour tous les élèves d'y participer (6,82% des cas)
- En cours de journée sans possibilité pour tous les élèves d'y participer (8,94% des cas)

Les 36h annualisées (en plus des 36h hebdomadaires) sont attribuées dans 61,45% des établissements ayant répondu à l'enquête. Elles sont utilisées par ordre décroissant :

- Pour des répétitions hebdomadaires
- Pour des répétitions exceptionnelles
- Pour les répétitions précédant les concerts

L'EFCC et l'évaluation :

- L'évaluation de l'EFCC figure à 40,22% dans les bulletins périodiques.
- L'EFCC est pris en compte dans 35,25% des cas pour la valorisation des compétences au DNB.
- Un projet d'EFCC en cycle 4 est présenté à l'oral du DNB par 8,48% des élèves.

Le nombre moyen de spectacle par établissement est de **2,7** (identique à celui de l'an dernier). Il reste supérieur au nombre moyen national (2,5).

En conclusion, nous vous félicitons chaleureusement pour le dynamisme des pratiques chorales dans notre académie qui regroupent à **13045 collégiens**. Il est bon de savoir que les heures affectées à l'EFCC ne sont pas fléchées dans la DGH des établissements, les chefs d'établissement prélevant les heures dans leur dotation complémentaire. Il s'agit donc constamment d'entretenir avec eux une communication précise concernant l'avancée de vos projets, l'anticipation de ceux à venir ainsi que les modalités d'évaluation de cet enseignement. Nous rappelons que se trouvent sur le site académique deux documents importants : **un modèle de fiche-projet**, et un **outil d'aide à l'évaluation des compétences de l'EFCC**. N'oubliez pas non plus le **Vade-mecum pour le chant choral à l'école, au collège et au lycée** ainsi que le **programme de l'enseignement facultatif de chant choral**.

Soutenus par ailleurs dans vos démarches par l'association académique *Vocali* et dans vos projets pédagogiques par le corps d'inspection, vous saurez sans aucun doute proposer lors de cette nouvelle rentrée des organisations et projets susceptibles de renforcer encore l'enseignement facultatif de chant choral.

ANNEXE 3 : Les ressources académiques en éducation musicale et chant choral

- **Action culturelle et mise en œuvre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)**

La Délégation Académique Arts et Culture (DAAC) et sa coordonnatrice Musique pour la Musique catherine.khoudja@ac-lille.fr sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration d'un projet culturel ou artistique, ainsi que pour toute action partenariale (ateliers, résidences d'artistes, etc.).

- **Rencontres chorales**

L'association Vocali, présidée par marie-helene.gallo@ac-lille.fr et les membres du bureau sont à votre disposition pour soutenir et accompagner vos projets-choral. Si la crise sanitaire a fortement impacté la conduite et la réalisation des pratiques collectives notamment celles proposées dans le cadre de l'enseignement facultatif de chant choral, elle ne doit en rien occulter l'engagement qui a été le vôtre et celui de vos élèves pour faire vivre ces pratiques collectives.

- **Interlocuteur académiques pour le numérique (IAN)**

Mme Tison a souhaité mettre un terme à sa mission d'IAN à partir de cette rentrée. Nous tenons tout particulièrement à souligner l'immense travail qu'elle a mené au cours de ces dernières années. Qu'elle en soit remerciée. Elle a marqué de son empreinte et de son dynamisme l'académie d'une part dans les pratiques en lien avec le numérique dans l'enseignement de la discipline et d'autre part dans son souci et ses efforts constants de mutualisation et de partage. Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Dumetz qui lui succède dans cette mission : guillaume.dumetz@ac-lille.fr

- **Le site académique**

Outre les textes de référence, des ressources complémentaires, des expériences professionnelles, des projets forts, des liens vers des partenaires et des instants artistiques choisis. vous retrouverez dans la rubrique *Education Musicale* du site de l'Académie de Lille à l'adresse suivante : <http://emcc.discipline.ac-lille.fr> toutes les coordonnées des contacts utiles.

ANNEXE 4 - La musique au lycée

La mise en œuvre de la réforme du lycée s'applique à partir de cette rentrée sur l'ensemble du parcours en lycée, en classe de seconde comme en cycle terminal. Les programmes en enseignement optionnel Musique, en enseignement de spécialité Musique et en Sciences et techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD) se déploient et s'inscrivent dans une nouvelle architecture globale plus souple qui doit permettre à chaque élève de construire son parcours lycéen avec une coloration musicale qui est un atout notamment dans la perspective de projets d'études supérieures. Ce nouveau paysage concerne tous les enseignants de la discipline qu'ils exercent en collège et à fortiori en lycée et nous vous invitons à prendre connaissance de ces itinéraires incluant la musique dans ce nouveau lycée et de retenir les points saillants de cette réforme :

- Il n'y aura plus de série en voie générale mais des parcours choisis par chaque lycéen en fonction de ses goûts et de ses ambitions.
- Le baccalauréat 2021 reposera pour une part sur un contrôle continu (bulletins scolaires, Evaluations communes EC) et pour une autre part sur des épreuves terminales.
- L'épreuve anticipée écrite et orale de français se déroulera comme aujourd'hui en fin de première.
- En terminale, deux épreuves portant sur les enseignements de spécialité auront lieu au printemps et deux épreuves se dérouleront en juin : l'écrit de philosophie et le grand oral préparé au long des années de première et terminale (cycle terminal).
- Le contrôle continu sera notamment composé d'épreuves communes organisées pendant le cycle terminal.
- Contrairement à l'enseignement facultatif pour lequel une épreuve orale était en vigueur, l'enseignement optionnel est uniquement évalué dans le cadre du contrôle continu.

Vous retrouverez aux adresses suivantes l'ensemble des programmes, des textes règlementaires, des ressources d'accompagnement et prochainement des sujets 0 qui concernent la discipline dans ce nouveau paysage éducatif qui se dessine au lycée :

- <https://eduscol.education.fr/cid144164/musique-bac-2021.html>
- <https://eduscol.education.fr/cid144174/s2tmd-bac-2021.html>

Il convient d'insister sur le fait et comme cela est indiqué dans le préambule du programme optionnel en seconde que **la musique en lycée est une éducation musicale** et que son enseignement s'inscrit dans la continuité de celui prodigué au collège. La lecture de l'ensemble de ces textes de référence constitue, pour chacun, l'occasion de nourrir et renforcer une réflexion pédagogique et didactique au travers des perspectives de travail, des champs de questionnement présentés mais aussi du sens et de la place accordée à la notion de « projet », comme nous l'évoquions déjà dans une lettre de rentrée précédente.

Programme complémentaire national pour l'enseignement optionnel de musique en cycle terminal pour l'année scolaire 2020-2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009180N.htm>

Le programme d'enseignement optionnel de musique au cycle terminal du lycée général et technologique institue un programme complémentaire publié chaque année au Bulletin officiel de l'éducation nationale. À compter de l'année scolaire 2020-2021, ce programme complémentaire concerne les élèves des classes de première et terminale. Chaque année du cycle, les élèves réalisent un projet relevant de ce programme complémentaire. Il est constitué d'un corpus d'œuvres de référence et de perspectives de travail relevant des deux champs de questionnement présentés par le programme du cycle terminal.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les perspectives de travail et le corpus d'œuvres de référence retenus sont :

- Pour le champ de questionnement : la place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine.
- **Perspectives :**
 - la musique et ses lieux ;
 - réception de la musique.
- Pour le champ de questionnement : la diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et l'espace.
- **Perspective :** musique :
 - son ;
 - bruit ;
 - langage.

Il y a les lieux où l'on joue de la musique, ceux où on l'écoute par choix, ceux où on la subit par contrainte... Il y a des lieux où la musique est l'objet exclusif de la rencontre entre musiciens et public, il y en a d'autres où elle n'est qu'un élément de l'environnement pour une finalité qui n'a rien à voir avec elle... Il y a des lieux privés où l'on écoute parce que l'on en a décidé... Il y a des lieux publics où l'on entend, car on ne peut faire autrement... Il y a des lieux d'écoute collective et partagée dont chacun est libre de profiter... Il y a des lieux où la musique est... musique, d'autres où elle n'est que son ou bruit...

Cette multiplicité des lieux où la musique s'écoute ou s'entend interroge sur ce qu'elle est. Est-elle une « œuvre de l'esprit », témoin d'une époque donnée, de la pensée d'un créateur et ainsi porteuse d'un sens s'imposant aux manipulations dont elle peut être l'objet ? Est-elle porteuse de « valeurs » artistiques bien au-delà de tous les usages et toutes les manipulations dont elle peut être l'objet ? Est-elle comme une « éponge » dont le sens n'est que la conséquence de ce qu'en font ceux qui l'entendent ou l'écoutent ? Est-elle indépendante des contextes esthétiques comme des modes qui passent ?

Pour démêler ces questions - et beaucoup d'autres - il est nécessaire de s'interroger sur l'acception des concepts de son, de bruit et de musique. Ces trois dimensions ne sont-elles pas intimement dépendantes des contextes et lieux de la perception ? Et comment s'accordent-elles à ces deux verbes bien souvent mobilisés lorsqu'il s'agit d'en parler : écouter et entendre ?

Œuvres de référence

- **Franz-Joseph Haydn, *Quatuor Op. 76 n° 3* (1797) ;**
- **Maurice Ravel, *Boléro* (1928) ;**
- **Publicité pour la *Honda Civic*, réalisation Antoine Bardou-Jacquet, composition Steve Sidwell (2005).**

Programme limitatif spécialité musique – Baccalauréat 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo21/MENE2009199N.htm>

« En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, un programme national est publié au bulletin officiel de l'Éducation nationale. [...] Il est enrichi de l'écoute et de l'étude de nombreuses autres pièces, le choix de certaines d'entre elles tirant parti des programmations prévues dans les structures de diffusion de l'environnement proche. Allié aux compétences pratiques développées tout au long du cycle terminal, cet ensemble permet aux candidats de satisfaire les différents attendus de l'épreuve. ».

Pour l'année scolaire 2020-2021, le programme national est le suivant :

- **Dimitri Chostakovitch : *Quatuor à cordes n° 8* ;**
- **Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore : *Les Indes galantes*, 4e entrée
« Les sauvages » - Production de l'opéra de Paris, Octobre 2019 ;**
- **Jeff Beck, album *You had it coming*, 2001.**

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, le programme limitatif présenté ci-dessus vient nourrir certaines des situations d'apprentissage qui organisent l'année scolaire. Peuvent s'y adosser :

- l'étude et la découverte d'autres interprétations ou mises en scène des œuvres au programme dans une approche comparée ;
- la réalisation de projets musicaux de création ou d'interprétation ;
- la réalisation de projets de médiation issus de recherches documentaires et croisant d'autres domaines de connaissance ;
- des travaux d'analyse auditive concentrés sur certains extraits particulièrement représentatifs des œuvres, certains d'entre eux pouvant être accompagnés de leurs partitions ou représentations graphiques ;
- des recherches en ligne par l'écoute d'œuvres s'y référant ou d'interprétations différentes ;
- des études portant sur la sociologie et l'économie de la musique.

En outre, les champs de questionnement et le choix approprié des thématiques d'étude qui en sont issues peuvent éclairer chacune des œuvres de ce programme limitatif tout en enrichissant les situations d'apprentissage rappelées ci-dessus.